

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202501-009

Du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Planzolles, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, FAURE Alexandre.

Pouvoir : WALDSCHMIDT Pascal, (pouvoir de LASTELLA Carole), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), CARRIER Martine (pouvoir de LAPORTE Jean-Pierre), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), GONTIER Philippe (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de VIELFAURE Pascale).

Excusé : AUDIBERT François

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 27

Pouvoir : 6

Date de la convocation 23 janvier 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : AIDE AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES EN BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Le Président informe le conseil que le Département de l'Ardèche a mis en place un dispositif d'aide financière à l'action culturelle en médiathèque, intitulé « Action culturelle partenariale des bibliothèques ».

Le projet « samedis noirs à la bibliothèque » proposé par la Communauté de Communes et son service Lecture publique est éligible à ce dispositif.

L'idée est de promouvoir la littérature policière par des rencontres d'auteurs, des temps d'échange et de pratique, ainsi que par le jeu et des spectacles.

Le budget prévisionnel de l'action s'établit comme suit, 8 550 € en dépenses (Interventions artistiques, déplacements, prestations, communication...) avec en recettes, 6 840 € du Département et 1 710 € de fonds propres de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Acter l'organisation des « Samedis noirs à la bibliothèque » en 2025,

Approuver le budget et le plan de financement du projet,

Solliciter un accompagnement financier de 6 840,00 € du Département de l'Ardèche au titre de l'appel à projets « Action culturelle partenariale des bibliothèques »,

Inscrire les crédits au budget 2025,

Autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président



Jean-Marc DEYDIER BASTIDE
 Secrétaire de séance